



Délai de classement d'une plainte ?

Par **Julie**, le **26/11/2009** à **21:15**

Bonjour,
Après plainte au procureur et convocation par la gendarmerie pour enregistrer le PV:
Combien de temps doit on attendre pour recevoir l'avis du procureur ? (poursuite ou classement sans suite)
Merci de votre réponse

Par **frog**, le **26/11/2009** à **21:43**

Ad eternam : Contrairement à ce que veut la théorie, les classements sans suite ne sont pas notifiés à la victime.

Par **Julie**, le **26/11/2009** à **21:55**

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide
S'il ya classement sans suite; peut on en avoir notification au Guichet unique de greffe ?
Et quel numero doit on présenter: celui du procureur ou celui de la gendarmerie?
Deux autres questions (si je puis me permettre) :
1- peut on quand meme reprendre une plainte (par exemple se porter partie civile) quand celle-ci a été classée sans suite ?
2- si le dossier de cette plainte a t'elle été "perdue " par l'administration, mais avec numero à la gendarmerie: est on dans un cas de suspension pour "obstacle au droit " ?
Cordialement et bonne soirée
Julie